



PHI 795 – Séminaire de recherche en philosophie pratique(3 cr.)

Plan de cours - Automne 2019

Mercredi, 16h00 à 18h50

Local A3-131 à Sherbrooke et local L1-2637 à Longueuil sauf pour le 11 septembre, local L1-2635

Professeurs	François Claveau	André Lacroix
Bureau	A5-216 Sherbrooke	L1-734 Longueuil A5-217 Sherbrooke
Téléphone	819-4821-8000, poste 62298	poste 61762
Courriels	francois.claveau@usherbrooke.ca	andre.lacroix@usherbrooke.ca

Cible(s) de formation

Permettre une entrée systématique dans les questions de la philosophie pratique. Mieux connaître les développements théoriques caractéristiques de cette famille d'approches, et les outils méthodologiques propres à celle-ci.

Contenu

Historique des développements de la philosophie pratique, de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Parmi les auteurs, Aristote, Kant et Dewey pourraient être traités. Les champs disciplinaires qui font partie de cette famille d'approches, depuis les débuts et jusqu'à aujourd'hui, notamment l'éthique, la philosophie politique, l'économique; d'autres secteurs également pourront être analysés sous leurs aspects pratiques comme l'épistémologie, l'argumentation et l'esthétique. Développements contemporains de la philosophie pratique, dans le cadre des nouvelles pratiques en philosophie. Selon les intérêts des participants, cette composante pourra varier en traitant par exemple : l'animation de discussions philosophiques, le conseil philosophique et éthique, l'interprétation d'œuvres contemporaines.

Salutations,

Planification du cours

Date	Description du contenu	Professeur(s) responsable(s)/ invité(e)
1	28 août Introduction	André et François
2	4 sept Portraits intellectuels des étudiants et discussion des textes qui les inspirent (textes choisis par les étudiants).	André et François
3	11 sept Méthodologie : Concepts et problématique	André
Bloc 1. Philosophie comme type d'existence		
4	18 sept Philosophie comme sagesse	Benoît Castelnérac (invité)
5	25 sept Philosophie de la volonté et existentialisme	André
Bloc 2. Les domaines de la philosophie universitaire		
6	2 oct Philosophie naturelle et philosophie morale	François
7	9 oct Kant : raison pure et raison pratique	André
Bloc 3. Anthropologie : raison ou praxis?		
8	16 oct Raison et modernité : Descartes et Kant	François
<i>Semaine de lecture (21 au 25 octobre)</i>		
9	30 oct Darwinisme et pragmatisme classique	André
10	6 nov Anthropologie et philosophie	Claude Gélinas (invité)
Bloc 4. Données empiriques et réflexion philosophique		
11	13 nov Galilée et la nouvelle philosophie naturelle	François
12	20 nov Théorie morale au 18 ^e siècle : Hume contre Kant	François
13	27 nov Épistémologie naturalisée	Yves Bouchard (invité)
14	4 déc PRÉSENTATIONS 1	
15	11 déc PRÉSENTATIONS 2	

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU)

Un ensemble de textes pertinents numérisés (surtout en français) se trouvera sur le site Moodle du séminaire à chacune des sessions. Ils sont adaptés à chaque séance et devront être lus avant la séance. Ils serviront aussi de matériau pour les comptes rendus demandés.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS (examen, dissertation, commentaires de textes, etc.)

- Prise en charge d'une séance (15 %)
- Plan de l'essai (10%)
- Travail final (30%)
- 1 résumé (10%)
- 1 texte argumentatif – comparatif (30%)
- Participation (5%)

Critères d'évaluation

- Le résumé et le texte argumentatif sont concis et clairs. Ils donnent le détail du texte commenté (auteur, titre, lieu et date de publication, pages). Le thème discuté, la question précise qui est abordée, les positions qui sont soutenues et les arguments à l'appui sont brièvement présentés de manière claire et suffisante dans le cadre d'une fiche de lecture de ce genre.
- Les exposés oraux sont clairs et compréhensibles, soutenus par un support quelconque (feuille distribuée, plan ébauché, power point).
- Les textes des exposés permettent de cerner ce qui est demandé de manière suffisamment claire, cohérente et compréhensible.
- Le travail final reprend la structure du plan de l'essai : thème qui intéresse, problématique permettant de formuler la question de recherche, pistes méthodologiques et identification de tout besoin à combler à cet effet, hypothèse(s) de travail, échéancier prévu, table des matières tentatives, bibliographie partielle.

Les compte rendus écrits doivent être remis au cours de la session

Les date de présentation seront déterminées avec les professeurs en cours de session

Le texte du travail de synthèse est remis à la dernière séance de la session d'automne 2018

Qualité de la langue

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

Elle sera fournie en séance.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.